



FORMATION CONTINUE EN MÉDIATION

FORMATION AGRÉÉE PAR LA COMMISSION FÉDÉRALE DE MÉDIATION

25 janvier	Geoffroy VAN CUTSEM Ingrid VON FRENCKELL	Le statut social et fiscal du MEDIATEUR AGREE
		Donner une information précise sur le statut social d'un médiateur rémunéré (comme indépendant à titre principal ou comme indépendant à titre complémentaire), obligations INASTI, obligations TVA, statut fiscal, etc. Idem quant à l'exercice de la médiation comme salarié, dans le cadre d'une société ou d'une association. Protection du caractère indépendant du médiateur vis-à-vis de l'institution ou de l'association dans laquelle il travaille.
22 février	Carole COUNE	L'accueil des médiés, la disposition de la salle de réunion
		L'accueil des médiés est un moment important au début de toute médiation. Ceux-ci doivent être mis dans des conditions telles qu'ils puissent se sentir en confiance face à un médiateur prêt à les aider sans vision préconçue et en toute indépendance. La disposition des locaux, la place autour de la table, la disposition de tableaux, de blocs à écrire, etc., sont autant d'éléments qui peuvent encadrer une discussion fructueuse. Le partage d'une expérience qualifiée doit aider chaque médiateur à veiller correctement à cette mise en condition devant favoriser un dialogue.
	René CONSTANT	Les nouveaux incitants législatifs à la médiation et autres modes de résolution amiable
		La nouvelle législation a créé des incitants forts au recours aux modes de résolution amiable des conflits, allant même jusqu'à la possibilité pour le juge d'imposer une médiation (à tout le moins une tentative) sauf opposition de toutes les parties. Cela peut-il nuire au caractère volontaire de la médiation ? Comment le médiateur peut-il appréhender cette situation imposée à au moins une des parties, dès l'entame de sa mission ? Comment le médiateur va-t-il garder son indépendance par rapport à ce qui sera, à tout le moins subjectivement, considéré comme « une mission judiciaire » ? La loi sera alors en application depuis près de six semaines, un premier constat pourrait-il déjà être dressé.
22 mars	Bernard CASTELAIN	La pratique des Caucus
		Le caucus constitue a priori une entorse au caractère contradictoire de la médiation et laisse au médiateur une tentation de diriger ou d'orienter la médiation. Le recours au caucus peut cependant avoir de nombreux avantages. Comment concilier cela avec les caractères d'indépendance, de neutralité et de contradiction nécessaires à la bonne marche d'un processus de médiation ? Comment aussi répondre à l'attente solitaire de l'autre médié, quand le caucus intervient lors d'une réunion de médiation contradictoire ?
	René CONSTANT	La médiation et la protection des incapables majeurs
		La loi de 2011 sur la protection des incapables majeurs a renversé le point fondamental : la personne protégée est capable à l'exception des actes spécialement désignés par le juge ; cette incapacité limitée laisse donc à la personne protégée une possibilité de compromettre et donc d'avoir recours à la médiation dans un certain nombre de cas. Comment apprécier pour le médiateur, cette capacité et régler les problèmes d'incapacité en liaison avec l'administrateur judiciaire ? De même, l'entourage d'une personne protégée entretient de nombreux contentieux par rapport à la personne protégée, surtout lorsqu'elle est placée en institution (maison de repos ou autres). Comment gérer ces conflits par la médiation extra-judiciaire ?

26 avril	Stéphanie VRANCKEN	Evolution des approches en médiation : des besoins personnels à l'approche systémique
		Réflexions par une approche systémique sur l'espace de Médiation, qui n'est ni le lieu de l'un ni le lieu de l'autre. Il est un espace à part, une bulle, une parenthèse où les personnes peuvent, devant un tiers neutre, indépendant, dans un cadre sécurisant et confidentiel, exprimer leurs émotions, l'inexprimable, ce que l'on put se dire, ce que l'on aurait souhaité comprendre. Une fenêtre s'ouvre pour pouvoir répondre aux interrogations qui persistent, se libérer de ce qui hante, ce qui ronge, exprimer ce qui cause une douleur encore vive malgré le temps qui passe et ne permet pas de vivre libre. Le « temps médiation » offre cette opportunité d'ouvrir une parenthèse, de cheminer puis de la refermer lorsque l'on est prêt. La médiation offre ce temps nécessaire pour effectuer ce passage. Cette « Parenthèse » permet de souffler, s'arrêter, regarder en arrière, se projeter en avant, en pariant sur l'avenir. Reprenant confiance dans les capacités de l'autre, créer avec lui de nouveaux repères, de nouvelles distances, de nouveaux rôles, une nouvelle forme de communication, une nouvelle coparentalité
24 mai	Catherine BRANNE	La place de l'émotion en médiation – la résonnance du médiateur dans le processus de médiation
		La congruence est une des qualités demandées à tout médiateur. Cependant, il faut prendre en compte le fait que le médiateur a lui-même certaines émotions qui peuvent interférer dans le processus neutre de médiation. Non seulement, il doit permettre aux médiés d'exprimer leurs émotions pour pouvoir les reconnaître et les analyser, les maîtriser et les confronter aux émotions des autres. Le médiateur, qui doit être avant maîtriser ses propres émotions, doit aussi, en faisant preuve d'empathie, aider les médiés à reconnaître les émotions, des uns et des autres. Le rôle de facilitateur dans l'échange entre les médiés est ici essentiel mais le médiateur doit être conscient de l'action qu'il peut avoir sur les émotions des autres.
28 juin	Eric BATTISTONI	La médiation en entreprise
		L'autorité à l'intérieur des institutions et des collectifs humains, est le levain de leur « générativité ». À la différence de l'autorité, le pouvoir c'est tout ce qui fait obéir les gens. Dans l'entreprise, la médiation en contexte d'autorité (telle la médiation organisationnelle) remplit une double mission. En premier lieu, lorsque l'autorité réalise imparfaitement la coordination des actions individuelles, elle injecte de l'huile dans les rouages grippés de la coopération. Il s'agit d'améliorer l'engagement de chaque individu en vue d'une meilleure plus-value collective et en deuxième lieu, elle doit consolider ou doit rétablir la légitimité. Ce travail de médiation s'opère plus spécialement au travers de la pragmatique du langage ou de la philosophie/psychologie/sociologie morales, en incitant à la réflexivité. Le travail du médiateur se déroule à l'intersection des savoirs théoriques et pratiques, développés par cinq professions différentes que, pour certaines analogies dans leurs objectifs et dans leurs méthodes, l'on peut regrouper sous l'appellation de « métiers de l'accompagnement relationnel » : les praticiens du droit et de la justice, les pédagogues, les thérapeutes, les praticiens du travail social, les gestionnaires des relations humaines et leurs consultants.

La Haute Ecole de la Province de Liège et le CECOTEPE, avec le soutien d'Agora Médiation et de FORMA+, vous proposent une formation continue en médiation.

 **PUBLIC CIBLE :**

Les médiateurs dans le cadre de la formation continue - les cadres d'administration - les enseignants

 **DURÉE :**

Six séances, le vendredi de 18h à 20h30, **du 25 janvier 2019 au 28 juin 2019.** (Une collation sandwiches est prévue)

 **INTERVENANTS :**

Eric BATTISTONI,
magistrat honoraire, enseignant et médiateur agréé

Catherine BRANNE,
médiatrice agréée, Business & life coach certifiée

Bernard CASTELAIN,
enseignant et médiateur agréé

René CONSTANT,
Juge de Paix honoraire et médiateur agréé

Carole COUNE,
enseignante et médiatrice agréée

Geoffrey VAN CUSTEM,
avocat au barreau de Liège

Ingrid Von FRENCKELL,
avocate au barreau de Liège et médiatrice agréée

Stéphanie VRANCKEN,
médiatrice agréée, spécialisée en matière familiale

 **TITRE DÉLIVRÉ :**

Attestation de fréquentation de la formation

 **LIEU DE LA FORMATION :**

Maison Provinciale de la formation
Rue Cockerill 101 - 4100 Seraing

 **COÛT :**

Prix total : 120€

Prix par module : 25€ (15 € pour les membres d'Agora Médiation et de la Province de Liège)

Gratuit pour les étudiants de la formation en médiation

A verser au compte **BE53 2400 4155 9753** de CECOTEPE asbl

FORMATION CONTINUE EN MÉDIATION

Organisée par la Haute Ecole de la Province de Liège
avec le soutien d'Agora Médiation et FORMA+



RENSEIGNEMENTS :

René CONSTANT

Email : rene.constant@skynet.be



INSCRIPTIONS :

Marine LOPELLI

Email : formaplus@provincedeliege.be

Tél. : 04 279 74 32



www.centreformaplus.be

